

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 7 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 7 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation
du 26 février 2019
Affichée
le 26 février 2019

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Jean-Marie PRACHE, CARON Guillaume, Luc de FRANCQUEVILLE, LHOTELLIER Mathieu, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal et Véronique ISRAEL.
Etaient absents : Régis DELASSALLE (pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ), Jérémy DUHAMEL (pouvoir à Philippe ISRAEL), WINIARZ Laurent,
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Mme Marie-Madeleine BOUCHEZ

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif

Mr le Maire présente le Compte administratif et le compte de gestion 2018.
Les dépenses et les recettes réalisées en 2018 s'élèvent à :

-section de fonctionnement : dépenses : 234 145.50 €
Recettes : 307 451.27 €

Excédent de fonctionnement : 73 305.77 €

-section d'investissement : dépenses : 202 353.21 €
Recettes : 82 026.06 €

Déficit d'investissement : 120 327.15 €

Résultat de clôture : 356 170.24 €

Le compte de gestion élaboré par le percepteur, conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire se retire et laisse la Présidence à Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE, doyen d'âge afin de faire voter le compte administratif. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

↳ Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2018	410 021.56 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		181 851.32 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		228 170.24 €
Total affecté au c/ 1068 :		181 851.32 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2018	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

↳ Débat d'orientation Budgétaire

Mr le Maire propose au Conseil Municipal les dépenses suivantes pour le BP 2019 :

-mise en place de grilles de protection pour l'église : 4620.00 €

-l'achat d'un pulvérisateur sur l'ISEKI : 2 124.00 €

-voirie : aménagement d'une partie de l'allée du château + matérialisation d'un rond-point sur la place du village, prolongation du réseau d'eaux pluviales jusqu'à la maison 10, rue du Haut et limitation de vitesse dans le village à 30km/h (5 042.68 €)

Mr Jean-Marie PRACHE propose le remplacement de tout l'éclairage public par des LED. Mr le Maire indique que la FDE 80 a été interrogé à ce sujet, le prix annoncé est de 850 € HT par candélabre. Mr PRACHE pense qu'il est possible de faire cela pour beaucoup moins cher.



Mr Luc de FRANCQUEVILLE souhaite que l'enfouissement de réseaux de la rue Neuve soit réalisé jusque chez lui puisque visiblement, les fils se trouvant sur sa propriété sont du réseau. Par conséquent à charge pour la commune de réaliser ces travaux. Mr le Maire indique que Mr DURIER de la FDE 80 a déjà été interpellé à ce sujet et que nous attendons son retour.

Mr Mathieu LHOTELLIER propose que les peintures de l'école soient refaites. Mr le Maire indique que dorénavant, cela est de la compétence de l'intercommunalité.

Dans le cadre de la préparation du BP 2019, Mr le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite augmenter ou non les impôts. A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les impôts en 2019.

Séance levée à 19h10

A Buigny-Saint-Maclou, le 11 mars 2019
Le Maire, Eric MOUTON.



Intervention de l'Association Acouphène afin de présenter le projet « Festival Cosmos » prévu dans le parc du Château à l'initiative de Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE du 6 au 8 septembre 2019.